

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

50 ème année - numéro 666

15 NOVEMBRE 1996 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



L'HOMME EST APPELÉ À LA LIBERTÉ

La liberté ne signifie pas le droit à l'arbitraire. La liberté n'est pas un «laissez-passer» ! Celui qui transforme la liberté en un «laissez-passer» lui a déjà assené un coup mortel. L'homme libre est tenu à la vérité, sinon sa liberté n'est pas plus concrète qu'un beau rêve, qui se dissipera à son réveil. L'homme ne doit pas son existence à lui-même, mais il est une créature de Dieu; l'homme n'est pas maître de sa propre vie, ni de celle d'autrui; s'il veut être homme dans la vérité, il doit entendre et écouter. Sa libre créativité ne se développe de façon efficace et durable que si elle repose sur la vérité, qui est son fondement inébranlable, et qui a été donnée à l'homme. L'homme pourra alors se réaliser, et même se dépasser. *Il n'y a pas de liberté sans vérité.*

gnés, en ayant conscience du caractère unique de l'homme, de sa dignité et de sa responsabilité devant Dieu et l'humanité. Ce n'est que là où la liberté est garantie en commun, et où l'on combat pour elle de façon solidaire, qu'elle peut être obtenue et conservée. La liberté de l'individu ne doit pas être séparée de la liberté des autres, de tous les autres hommes. La liberté est en danger là où les hommes ne protègent plus que leurs intérêts personnels et ne sont plus disposés à s'engager pour les autres, s'ils n'ont rien à y gagner. En revanche, la liberté vécue dans la solidarité se réalise dans l'engagement pour la justice, dans le cadre politique et social, et conduit vers elle. *Il n'y a pas de liberté sans solidarité.*

L'homme est appelé à la liberté.

La liberté est un bien précieux, dont le prix est élevé. Elle demande une grandeur d'âme qui implique un esprit de sacrifice; elle demande de la vigilance et du courage, contre les forces qui la menacent, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Animés par un esprit de sacrifice, de nombreux hommes sont naturellement prêts au renoncement dans la vie de tous les jours, dans leur famille ou avec leurs amis. Ils se牺牲 pour la liberté, pour la défendre des menaces intérieures ou extérieures, en acceptant des épreuves, qui sont ainsi épargnées à d'autres, et risquant même leur propre vie. Personne ne peut être exempté de sa responsabilité personnelle à l'égard de la liberté. *Il n'y a pas de liberté sans sacrifice.*

L'homme est appelé à la liberté.

L'idée de la liberté peut être transformée en réalité de vie, là où tous les hommes en sont convaincus et impré-

Jean-Paul II
à la Porte de Brandebourg
Allemagne, 23 juin 1996.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE AU BÉNIN : L'HEURE DE L'AJUSTEMENT ENDOGÈNE ?

(Lire nos informations à la page 12)

SIDA : VINGT MILLIONS DE PERSONNES SONT CONTAMINÉES ET REJETÉES



UN DIMANCHE POUR L'ESPOIR

(Lire nos informations à la page 11)

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE POUR UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, PERFORMANTE ET CRÉDIBLE

Convoquées par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, M. Ismaël Tidjani Serpos, les assises des États Généraux de la Justice se sont effectivement déroulées du 04 au 07 novembre 1996 au Stade de l'Amitié de Kouroukou.

Ce important forum de la Justice a rassemblé divers représentants des Institutions constitutionnelles, des structures publiques et privées, ceux de la société civile et des organismes partenaires au développement du Bénin, autour

de la question essentielle à savoir : « Sécurité juridique et judiciaire ; objectif prioritaire d'une justice crédible ».

Édifier un État de droit. Ainsi se résume l'attachement du Président de la République, le Général Mathieu Kérékou, au regard de ses déclarations tant à l'ouverture qu'à la clôture desdites assises. D'ailleurs la Constitution lui en donne raison quand elle affirme la volonté du peuple béninois de créer un État de droit et de démocratie pluraliste

dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque Béninois, tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle. Et ceci nécessite l'existence d'une justice indépendante, performante et crédible. Cette noble mission échappe malheureusement aujourd'hui à notre justice. Et il importe donc de mettre à plat cette justice,

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE POUR UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, PERFORMANTE ET CRÉDIBLE

(Suite de la première page)

d'en diagnostiquer les dysfonctionnements pour y appliquer les thérapeutiques appropriées. Aux dires du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme : «*Cette démarche est une exigence de notre jeune démocratie qui ne pourra se consolider sans le renforcement de l'État de droit dans notre pays, qui passe par l'efficacité, la fiabilité et le rayonnement de la justice. Il ne peut en effet, y avoir État de droit sans une justice crédible, qui rende en toute indépendance et en temps raisonnable des décisions fondées sur la loi, le droit et la jurisprudence. Dans un système démocratique, poursuit le ministre, la justice est le seul vrai recours pour réguler les rapports interpersonnels ainsi que les rapports entre l'État et les citoyens.*

Pour le ministre de la Justice, le forum de Kouhounou doit aider à redéfinir une image convenable et normale de la justice de tous ceux qui l'animent.

Et le Chef de l'État de faire remarquer que l'appareil judiciaire, de part sa place privilégiée dans le dispositif institutionnel et de part son rôle capital dans la mise en œuvre correcte et efficiente de l'ensemble de nos options politiques, économiques et socio-culturelles, doit être l'épine dorsale de notre système de gouvernance et la véritable pierre angulaire du processus d'édification de l'État de droit dans notre pays.

Malheureusement, a indiqué le Chef de l'État, «*la justice béninoise souffre de graves dysfonctionnements qui ne lui permettent pas d'assumer correctement sa noble et délicate mission et son rôle de pièce maîtresse de la bonne gouvernance dans l'activité nationale.*» Il s'agit là d'un constat qui a fait l'unanimité au sein des trois ateliers où se sont déroulés les travaux en commission et qui ont porté respectivement sur les dysfonctionnements de la justice au Bénin, la politique législative et l'État de droit, et enfin sur la promotion et la défense des Droits de l'Homme.

Mais c'est au bâtonnier Jean-Florentin Féliho qu'est revenue la charge de baliser les chemins des ateliers à travers son ex-

posé sur le thème central des États Généraux : Sécurité juridique et judiciaire; objectif prioritaire d'une justice performante et crédible.

Pour le bâtonnier Féliho, citant Me Robert Batinder, c'est sur le terrain de la justice que se jouera la démocratie. Cette justice dont l'objectif fondamental, a-t-il poursuivi, doit viser la création d'un environnement porteur de sécurité juridique et judiciaire. L'occasion était belle pour le conférencier de mettre en exergue, aussi bien au plan sécurité juridique qu'au plan judiciaire, le caractère absolu, archaïque et anachronique du droit applicable dans notre pays, la nécessité de rompre avec le dualisme juridique qui existe toujours chez nous (droit coutumier et droit moderne) pour parvenir à l'unicité du droit béninois. Me Féliho a également mis l'accent sur l'importance d'une réforme judiciaire qui devrait s'attaquer tout d'abord aux structures des juridictions et ensuite aux hommes chargés de les animer, avant de proposer la réorganisation du Conseil supérieur de la magistrature afin de le rendre véritablement indépendant des Pouvoirs Exécutif et Législatif.

Cet exposé de Me Féliho et les riches débats qu'il a suscités ont réussi à enlever le voile sur l'urgente et incontournable nécessité d'une réforme constitutionnelle en vue de faire de notre Pouvoir judiciaire un véritable Pouvoir conformément à l'article 125 de la Constitution du 11 décembre 1990. Toutefois, cette question sur la réforme constitutionnelle a été très vite mise en veilleuse par les États Généraux de la Justice qui, à juste titre, ont évité de se transformer en Assemblée constituante.

Bref ! les États Généraux de la Justice ont essayé de diagnostiquer les maux dont souffre l'appareil judiciaire au Bénin. Ils peuvent se résumer comme suit :

- le fonctionnement de l'administration judiciaire comme une autorité en dépit des dispositions constitutionnelles qui l'érigent en pouvoir ;
- l'anachronisme des textes de loi appliqués devant les juridictions et leur non conformité à la constitution ;
- l'insuffisance de la couverture juridictionnelle ;
- l'indigence des juridictions existantes en infrastructures, en moyens matériels et humains ;
- la perpétuation de pratiques contraires à la déontologie de leurs corps par les différents animateurs de la justice que sont Magistrats, Avocats, Huissiers, Notaires, Greffiers, personnels administratifs de soutien, officiers et agents de police judiciaire ;
- la dégradation des conditions de vie des magistrats et du personnel judiciaire ;
- la politisation de plus en plus inquiétante de l'appareil judiciaire.

Voilà autant de repères qui ont permis aux participants à ces États Généraux de la Justice de formuler les multiples recommandations adoptées par la plénière (voir page 6).

Il convient d'observer cependant que les États Généraux de la justice ne vaudront que le sort qu'il plaira aux autorités politico-administratives de résérer aux différentes conclusions qui en sont issues.

Mais c'est déjà heureux d'entendre le Chef de l'État affirmer avec force, à la clôture de ce forum, que les résultats seront progressivement mis en application.

Souhaitons donc simplement que la moisson reflète la promesse des fleurs pour que renaisse véritablement au Bénin une justice indépendante, performante et crédible.

Du courage à la Commission de suivie des décisions et souhaits des États généraux de la Justice.

Guy Dossou-Yovo
et Alain Sessou

avancé l'idée que ces dysfonctionnements ont pour causes les problèmes matériels, éthiques tenant peut-être aux comportements des acteurs de la vie judiciaire.

Je crois très objectivement que nous avons essayé de faire la part des choses.

Mais il ne suffit pas de faire le diagnostic; il faut, à partir du mal, essayer de trouver les remèdes appropriés... Un pays avec des gens mal soignés, mal éduqués, avec des gens qui ont une peur bleue de la justice est un pays en délinquescence.

Il importe donc de partir de ces constats pour trouver des voies susceptibles de renforcer la justice crédible... La formation de tous les acteurs de la justice n'est-elle pas à revoir ? Les problèmes d'infrastructures ne sont-ils pas une cause de délinquescence de la justice ? N'est-il pas temps de rapprocher le justiciable de la justice ? L'idéal serait d'avoir un tribunal dans chaque sous-préfecture; mais n'en ayant pas les moyens, ne soyons pas trop pressés...

Pour le moment, il faudrait prévoir cette déconcentration, mais avec une mise en œuvre progressive. Si d'ici demain, on peut avoir une seconde Cour d'Appel, ce serait déjà un grand pas de fait... Ces États généraux n'auront donc de sens que dans la mesure où essaiera de traduire en action la politique de l'administration de notre justice suivant un échéancier rigoureux avec des évaluations à mi parcours...

Francis Awagbè Béhanzin (Commissaire de Police)

Il est stipulé clairement dans notre loi fondamentale, la Constitution du 11 décembre 1990 que la justice est un pouvoir. J'estime donc que le pouvoir ne se décrète pas. Il s'agit pour les acteurs de la justice d'exercer ce pouvoir. J'entends par «acteurs de la justice» tous ceux qui concourent à la bonne administration de la justice, à la naissance des jugements et autres. Je pense qu'en exerçant correctement ce pouvoir, c'est-à-dire en mettant le professionnalisme dans le comportement quotidien des magistrats, des avocats et de tous les auxiliaires de justice: les officiers de la police judiciaires (OPJ), les huissiers de justice, les notaires, les greffiers et autres, ce pouvoir sera effectivement exercé. Parce qu'il me semble, qu'aujourd'hui, nous sommes en train de vouloir dépasser l'étape de la théorie pour aller dans une pratique qui fasse de notre pays effectivement un laboratoire de la démocratie.

Comment voyez-vous l'avenir de la justice au Bénin, au sortir de ces États Généraux ?

Mme Ouinsou Conceptia (Professeur agrégée de droit privé, Avocat à la Cour)



Mme Ouinsou Conceptia

Comme vous l'avez pu constater au cours de ces assises, on a essayé dans la mesure du possible de faire la genèse des dysfonctionnements de la justice, les constats et plusieurs autres facteurs qui peuvent expliquer de nos jours que notre justice se porte plus ou moins bien. Nous avons

Je pense donc qu'au sortir de ces États généraux, chacun d'entre les acteurs de la justice prendra conscience de son rôle. Car c'est la contribution de chacun qui fera le développement de ce pays. Et à chaque

(Lire la suite à la page 4)



Me Jean-Florentin Féliho

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

POUR UN DÉBAT FRUCTUEUX HARO SUR LA PARITÉ

Elles protestent. Elles contestent l'inégalité de représentation des sexes dans les institutions publiques et les rouages de l'Etat. Mais elles ne connaissent pas toutes les arcanes de l'appareil étatique. Elles revendiquent la parité car, comme les armes pour certains militaires ou la bassesse pour les arrivistes, la parité serait pour certaines d'entre elles un instrument de promotion sociale, d'accession au pouvoir politique.

Il y a parmi elles des intellectuelles, des sociologues, des médecins, des juristes, des professeurs. Mais l'attachement à un mot (de rien de tout), la passion les aveugle et rend leur action inconséquente.

Je ne voudrais pas dire long sur la parité car de la parité il n'y a pas grande chose à dire.

ARRACHER LA PARITÉ DANS LA COMPÉTITION

La revendication de la parité est incontestablement l'expression d'un raz-de-marée. En ce sens, elle est légitime. On ne devrait plus traiter les femmes comme des incapables, des êtres faibles. On ne devrait jamais traiter les femmes comme un simple moyen. Forcer quelqu'un à servir une fin à laquelle il n'a plus aucune raison d'adhérer

c'est le traiter comme un simple moyen. Si c'est contre cela qu'il faut la parité alors oui revendiquons la parité. Si c'est pour l'égalité alors j'adhère à la cause. Mais la parité n'est pas l'égalité de droit entre les hommes et les femmes que l'on voudrait y voir, c'est en soi un système qui tue le déterminisme, qui tend à aplatis les différences et à n'accorder que peu de place au talent. La partie née les mérites de chacun puisqu'elle aboutit à fixer des quotas. Parlbleu ! On ne peut consacrer une telle injustice. D'ailleurs, l'égalité et l'imparité n'imposent pas d'accorder une telle priorité aux femmes. Elles n'imposent pas

changer son fusil d'épaule et revendiquer ce qui doit l'être. En effet ce qui me semble condamnable ce n'est pas l'inégalité représentation des hommes et des femmes, mais la stratification sociale étouffante, l'inégalité des chances, l'oppression des lois (et des hommes).

Ce dont souffrent les femmes c'est l'inégalité des chances. Et tout ce qu'on peut faire, c'est réduire l'amplitude de l'inégalité des chances à l'intérieur de laquelle l'effort déterminera le résultat.

Ainsi le résultat ne sera pas contestable. Car l'égalité reposant sur l'effort n'est pas contestable. L'égalité des chances postule, en ce sens, la suppression de tous les obstacles qui lui sont externes, qu'ils soient culturels ou légaux. Mais encore elle postule l'apport d'un soutien positif effectif qui donnera aux personnes (aux hommes et aux femmes) des chances égales au début de leur existence. Les obstacles légaux sont en fait déjà condamnés par l'article 26 de la Constitution. Le soutien positif, lui, pourrait découler de la mise en œuvre des articles 12 et 30 de la Constitution.

Ce dont souffrent encore les femmes, c'est l'oppression des lois, coutumes et traditions, que l'on dit faites par les hommes.

L'incapacité de la femme mariée, les régimes juridiques particuliers, les dispositions législatives spéciales (art 173 du code du travail), l'interdiction de l'adultery aux seules femmes, l'interdiction de la polyandrie alors que la polygamie (entendez polygynie) est légale, le levirate et j'en passe. C'est cela l'oppression des lois qui sont censées les protéger car la protection a tôt fait de se transformer en humiliation et, puisqu'elle est imposée, en oppression.

Peut-être faudra-t-il prendre la peine de défendre au moment opportun promptement et fermement les droits les plus essentiels des femmes.

Peut-être faut-il, défendant de nobles causes, éviter les égoïsmes et la passion.

Mon propos, se voulait simple. Il n'y a pour le justifier que l'évidence. En souffrira-t-on quelques offenses ? Certainement pas; car l'adage dit que seule la vérité blesse. Pardonnez toutefois ces vérités que je n'ai pas voulu blesser. Je vous respecte assez pour ne pas vous faire cet affront. Le mépris n'est pas mon propre. Mais je ne suis qu'un de « ces hommes » après tout !

Barnabé Ahandagbé

DES FAITS ET DES CHIFFRES

JEAN-PAUL II A PASSÉ UN DIXIÈME DE SON PONTIFICAT HORS DU VATICAN

IMPRESSIONNANT BILAN CHIFFRÉ EN 18 ANS DE PONTIFICAT

Le 16 octobre 1978 a eu lieu l'élection sur le trône de Pierre de Pape Jean-Paul II. Le bilan chiffré de ce pontificat s'articule comme suit : 127 voyages en Italie, 74 à l'étranger, 2.945 discours publics, Radio Vatican, de son côté, a compté que le Pape a été absent du Vatican 665 jours, soit un dixième de son pontificat, et que ses visites apostoliques l'ont conduit dans 804 lieux différents, soit un parcours de 1 million 49 mille 500 kilomètres : 2,7 fois la distance de la terre à la lune.

CÔTE D'IVOIRE :

OUVERTURE D'UN SÉMINAIRE À ABIDJAN

Un séminaire universitaire vient d'ouvrir ses portes à Abidjan. Une vingtaine de séminaristes y sont accueillis pour l'heure.

Les effectifs au grand séminaire national d'Anyama (à 20 km d'Abidjan) étaient complets, plusieurs évêques ont décidé d'envoyer des candidats au sacerdoce suivre leur formation philosophique à l'Institut catholique de l'Afrique de l'Ouest (ICAO) d'Abidjan. Pour accueillir ces étudiants, l'ICAO a ouvert un cycle de philosophie en 1994, puis un premier cycle de théologie en septembre dernier.

Une vaste villa, située non loin de l'ICAO, accueille actuellement une vingtaine de séminaristes, encadrés par trois prêtres : un recteur, un directeur spirituel et un économie.

tais de ses à la ne le de cher erait pré- a, ne cene e en peut erait end- es la en la jus- avec

Com- e loi i dé- voir, crée- stice vac- cou- de la es et ect- ant le ment et de ciens as- autres, Parce son- ge de e qui labo-

États de la e. Car era le que- age 4)

LE SAVEZ-VOUS ?

• «Consommer sénégalais» : une campagne a été lancée par le ministère de la Famille, de l'Enfant et de la Famille au début du mois de septembre 1996. Les femmes sont initiées à la conservation et la transformation des fruits et légumes sur place (papayes, tomates, patates...) afin d'éviter le pourrissement des fruits et des légumes sur place.

• Svetlana Masterkova, 28 ans, double championne olympique russe des 800 m et 1500 m, détentrice du record du monde de 1000 m et du mile, a été élue athlète de l'année par l'Association européenne d'athlétisme. Avec 922 voix elle a devancé de 17 voix Marie-Jo Pérec, championne du 200 et 400 m.

• C'est à Londres que devait être construit le gratte-ciel le plus haut d'Europe, 90 étages et 328 mètres, mais il restera moins élevé que la Sears Tower de Chicago, le plus haut monde (443 m)... qui lui-même sera bienôt dépassé par les tours Petronas de Kuala Lumpur en Malaisie.

• Autrefois paradis des cyclistes, Pékin compte aujourd'hui 1 million d'automobilistes qui n'ont pas bon ménage avec les quelque 8 millions de bicyclettes. Bilan : près de 500 cyclistes morts et 4.600 blessés au cours des 5 dernières années.

• La Russie est le pays du monde qui consomme le plus d'alcool, avec 14 litres d'alcool pur par an et par habitant. Le pays compte 35 millions d'alcooliques et 262.000 Russes sont officiellement morts d'«empoisonnement par l'alcool» en 1992.

L'INÉGALITÉ DES CHANCES SUR FOND DES LOIS ET PESANTEURS SOCIOLOGIQUES

La psychologie publique n'y est, semble-t-il, toujours pas préparée. Le peuple n'est pas prêt pour cette révolution ni pour cette nème dangereuse et irréversible expérience. Les roses resteront quelques temps encore des roses. Et pluôt que de se donner bonne conscience et se présenter un peu trop facilement comme des victimes-prenant, ce faisant, le risque de discréditer la cause des femmes – peut-être faudrait-il

"LA CROIX DU BENIN"		Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Rédaction et Abonnements	"LA CROIX DU BENIN"	Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	COTONOU	Abonnement de Bienséant	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
(République du Bénin)		Abonnement d'Amitié	20.000 F CFA et plus (200 FF)
		Changement d'adresse	100 F CFA
Directeur de Publication	TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION		
BARTHÉLEMY	Bénin		5.720 F CFA
ASSOGBA CAKPO	Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo		4.680 F CFA
Depôt légal n° 817	Guinée		5.750 F CFA
Tirage : 4.700 exemplaires	Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.		5.760 F CFA
	France		5.750 F CFA
	Nigéria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone		5.750 F CFA
	Kenya, Tanzanie (Zanzibar)		9.000 F CFA
	Kenya, Ouganda et Tanzanie		12.600 F CFA
	U.S.A.		9.480 F CFA 94.80 FF
	Amérique (Nord, Centrale, Sud)		10.200 F CFA 102.00 FF
	Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni)		8.520 F CFA 85.20 FF
	Canada		10.200 F CFA 102.00 FF
	Chine		12.600 F CFA 126.00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE POUR UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, PERFORMANTE ET CRÉDIBLE

(Suite de la page 2)

niveau où on devrait se trouver, on devra pouvoir faire son travail correctement.



Francis Awagbè Béhanzin

C'est comme cela, qu'à mon avis, la justice sera véritablement indépendante et pourra constituer un réel pouvoir dans les institutions de l'État.

Professeur Honorat Aguessy
(Coordonnateur-Fondateur de l'IDEE: Institut de Développement et d'Échanges Endogènes)

L'avenir de la justice est prometteur. Ceci pour la raison suivante :

Nous nous sommes rendus compte que les acteurs de la justice ont pu réaliser la prouesse d'identifier eux-mêmes le mal qu'ils font à la société, le mal dont parle cette dernière. Ils ont pu établir les causes du mal dont souffre la société au point de vue des services rendus par la justice. C'est déjà un premier pas prometteur sur la longue route des efforts qui doivent être fournis à l'avenir. Je crois que ce premier pas est déterminant. Ce que j'ajoute, c'est qu'à



Professeur Honorat Aguessy

travers les dédales de considérations terminologiques, procédurielles, etc., nous avons retroussé la page de l'éducation qui doit permettre à cette justice, à l'avenir de garder ce caractère prometteur que nous venons de souligner.

Il nous a été dit au cours de ces assises que le magistrat dit le droit et applique la loi au nom du peuple béninois. Il importe donc de connaître ce peuple; d'où la nécessité d'insérer au programme de formation une bonne dose d'anthropologie, de sociologie, bref, de sciences humaines pour que ceux qui disent le droit connaissent mieux le cadre dans lequel les hommes évoluent, notamment le cadre symbolique de chaque justiciable... Il s'agit, au sortir de ces États généraux de la justice, non pas de modifier la Constitution du 11 décembre 1990 pour assurer le pouvoir judiciaire, mais de travailler à la personnalité de l'homme de droit en général et du magistrat en particulier...

Abbé Eugène Houndékon (Représentant de la Conférence épiscopale du Bénin):



Abbé Eugène Houndékon

Ce qui m'a le plus accroché, c'est d'abord l'initiative de rassembler des personnes appartenant à divers secteurs de la famille judiciaire ainsi que d'autres personnes de la société civile et des organisations particulières en vue de réfléchir sur la situation globale de la justice chez nous au Bénin.

C'est déjà un premier pas qui permet de recueillir divers éléments et réactions pour un mieux-être dans l'administration de la justice au Bénin.

Ce que je trouve comme perspectives d'avenir au sortir de ces États généraux, c'est surtout la volonté de se réformer, la volonté de transformer et la volonté de se transformer. Dans cette mesure, nous pouvons, animés par une bonne volonté aller de l'avant; mais il ne faut pas se faire d'illusions. Ce qui importe à mon avis pour ces assises, c'est non seulement la prise de conscience des maux dont souffre notre

justice, mais aussi et surtout la mise en œuvre des plans d'actions qui ont été adoptés en vue d'une révision de l'administration de la justice. Il nous faut donc travailler à un sens plus aigu de responsabilité dans le domaine de la justice. Car la justice est avant tout, un idéal à atteindre pour favoriser l'harmonisation des relations, pour promettre de donner ou de rendre à chacun ce qui lui est dû. Et dans ce sens, le but de cette justice, objet des présentes assises est surtout de favoriser et de sauvegarder la paix.

Mme Claire Houngan Ayémomnan
(Magistrat) :



Mme Claire Houngan Ayémomnan

On ne peut pas dire tout de suite que tout va changer d'ici-là. Parce qu'il y a des points sur lesquels on peut espérer; et d'autres pour lesquels je suis vraiment sceptique.

Un plan de sécurité juridique, on peut à moyen terme atteindre les objectifs si la commission nationale de codification est mise sur pied à temps, et qu'elle s'attèle effectivement au travail pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans le décret imparti.

Mais là où je suis vraiment sceptique, c'est sur la question des Droits de l'Homme. Parce qu'ici, j'assiste à des recommandations que je trouve contradictoires qui, à mon avis, commencent encore le sort des tiroirs comme d'autres.

Et je vais donner un exemple sur cette affaire de respect des Droits de l'Homme.

Actuellement la justice est décriée parce qu'on reproche aux juges de ne pas sanctionner sévèrement. Il y a des recommandations qui demandent une application sévère de la loi concernant les faits qui portent atteinte à l'intégrité corporelle, au droit de la propriété. Cette sévérité du juge implique nécessairement des peines d'emprisonnements fermes qui existent et sont prévues par nos textes. Ces peines d'emprisonnements supposent qu'on envoie des gens en prison, parce que les victimes veulent voir les mis en cause en prison. Pour eux, c'est la meilleure manière de leur gendre justice. Et il suffit

qu'ils reviennent ces criminels en ville le lendemain pour dire que la justice ne fait pas son travail. Mais d'un autre côté, c'est comme s'il n'existe plus de prison où il faut envoyer les gens. Les juges sont constamment confrontés à ce problème.

Sous prétexte de respecter les Droits de l'Homme, on dit : les prisons sont déjà bondées, en surpopulation; il faut les déseigner, ce qui signifie qu'il faut sortir les prisonniers.

Comment est-ce que, dans le même temps on va sanctionner sévèrement en envoyant les gens en prison et les faire sortir en respectant les Droits de l'Homme ? Voilà deux résolutions contradictoires; et là-dedans, je suis très sceptique. Et de ce point de vue, je crains qu'on ne puisse pas enrayer la vindicte populaire de notre pays... Je regrette donc que parlant de la défense des Droits de l'Homme, on ne pense qu'aux seuls délinquants en oubliant la victime qui a son droit légitime, à qui on a porté atteinte à l'intégrité corporelle et qui veut qu'on lui rende justice en faisant application de la loi contre le criminel.

PROPOS SCEPTIQUES

Alignés sur l'aire de jeu, trois à quatre personnes, des invités de marque et des acteurs judiciaires. Les estrades étaient vides. Nul curieux. D'ailleurs la sécurité les en aurait découragés.

Il y avait aussi des députés et quelques membres du gouvernement. Mais ni députés, ni membres du gouvernement ne sont restés après la collation qui a suivi l'allocution du Chef de l'État.

Premiers regards sur les États généraux. Première déillusion. Est-ce donc toute l'importance que l'on accorde à la Justice au Bénin ? Le justiciable est donc si indifférent à la Justice ? Mais alors de quoi se plaint-on ? Négligée, la Justice ne peut qu'être négligée.

J'ai eu l'impression, pénétrant la salle où se tenaient pour la première fois, de mémoire de Béninois, les Etats Généraux de la Justice en République du Bénin, j'ai eu l'impression désagréable de surprendre une messe d'initié et la peine de constater que les justiciables dont il faut prendre en compte les désirs et doléances, n'étaient pas tellement représentatifs. "Victimes quels sont vos nom, prénoms, date et lieu de naissance ?"

Comment pouvait-il en être autrement puisque les acteurs judiciaires eux-mêmes ne sont pas dupes des appréciations peu amènes et pourtant justifiées des justiciaires à leur égard.

Néanmoins, j'ai voulu y croire. Et l'espoir m'a présenté cette messe d'initié comme un big brain trust. Enfin seront jetées les bases solides de la justice qu'il faut aux Béninois me suis-je dit. Le temps ne permettrait que cela.

(Lire la suite à la page 6)

UN PEU DE DISTRACTION

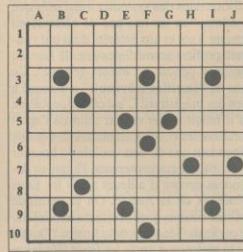
MOTS CROISÉS

HORizontalement

— 1. Clôtures. — 2. Nourira. — 3. Ville d'eau. Après Do. — 4. Symbole chimique de l'astate. Sévérité. — 5. Consigné par écrit. Cardinal. — 6. Européens. Sorcière ou fée dans la tradition arabo-persane. — 7. Paresseuses. — 8. Symbole chimique du nickel. Accélérations finales. — 9. Saint de Bigorre (la). Saison. — 10. Offerte au public. Défaut.

Verticalement

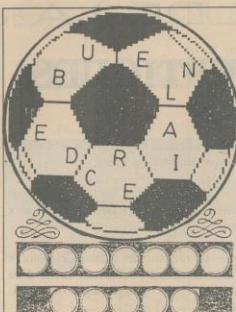
— A. Donné comme modèle. — B. Symbole de l'aluminium. Pratique précédant l'entrée des temples shintoïstes, au Japon. C. Décryptes. Possessif. Rappel mathématique. D. Approximatives. — E. Récipient. S'il vous plaît. — F. Symbole chimique de l'étain. Cube de jeu. Epoque. — G. Foyer. Pour attirer l'attention. — H. Divinité. Nouvelle édition africaine. — I. Désinence verbale. Devient aigre. — J. Jour de la semaine. Transpiré.



(Réponse en page 10)

MOTS SYNONYMES

En utilisant toutes les lettres mentionnées sur le ballon, découvrez deux mots synonymes comportant huit et six lettres.



(Réponse en page 10)

ROUE MESSAGÈRE

"De loin les choses paraissent toujours belles". C'est le sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre. Le tout est de trouver la lettre de départ



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

La fièvre jaune est-elle contagieuse ?

La fièvre jaune est due à un virus qui est transmis à l'homme par un moustique appelé *Aedes aegypti*. Une personne atteinte ne peut pas la transmettre à une autre. Mais il convient d'abriter les malades sous une moustiquaire pour éviter la propagation du virus chez les moustiques.

La fièvre jaune est caractérisée par une très forte fièvre, des frissons, des douleurs musculaires, des nausées, des vomissements, un ictere (jaunisse) et une pros-

tration. Après trois ou quatre jours, l'état du malade peut s'améliorer, mais cette rémission est souvent transitoire (elle n'excède pas 24 heures). Dans ce cas, tous les symptômes réapparaissent et 50 à 70% des malades mourront de 7 à 10 jours après le début de la maladie.

Après avoir été cantonnée dans les zones de forêt, la maladie atteint maintenant beaucoup plus fréquemment les populations citadines, ce qui laisse prévoir de redoutables flambées si rien n'est fait. Il n'existe aucun traitement spécifique de la fièvre jaune; la seule parade efficace est la vaccination. Une seule injection protège pendant au moins dix ans; son administration est recommandée aux enfants dès l'âge de six mois. Pour tenir d'entrer la propagation de la maladie, l'OMS

C.V.

prépare en ce moment une campagne pour que le vaccin contre la fièvre jaune soit associé à ceux contre la polio et la rougeole.

Par contre, prendre la lune avec les dents c'est vraiment vouloir faire une chose impossible. Cette expression vient sans doute de l'abattement des jeunes chiens qui, par les nuits claires bondissent en regardant le ciel comme s'ils voulaient mordre la lune.

On dit aussi, parfois, *poltron comme la lune*. La lune, en effet semble avoir peur quand elle se cache derrière un nuage.

Si quelqu'un change de caractère et passe sans cause apparente de la bonne à la mauvaise humeur, il est, dit-on, bien ou mal luné.

En effet, certains pensent que la lune a une influence sur les humains.

Enfin : être distract, sembler ailleurs c'est tout simplement être dans la lune. Pourquoi pas ? Il faut cependant noter que Neil Armstrong, premier homme qui a marché sur lune en 1969, n'a pas pu se permettre d'être distract pour réussir son exploit !

POUR BIEN PARLER

Ne pas employer *naguère* pour *jadis* et inversement.

Rédigée en 1946, la Constitution de l'OMS nous propose une définition étonnamment moderne de la santé. En effet, elle est "un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". De nos jours, cette notion de bien-être est souvent comprise comme la perception qu'ont les différents individus de leur qualité de vie en tant que personnes et que membres de la société. Cela est vrai, mais il faut bien comprendre que cette perception est, dans une très grande mesure, sous la dépendance des valeurs et des représentations symboliques qui ont cours au sein d'un groupe ou d'une culture donnée.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS BIEN ÉCRITS

Contrairement à ce que de nombreuses personnes écrivent, le mot *CAUCHEMAR* ne comporte pas de D final: *un cauchemar* (*CAUCHEMAR*), de l'ancien français *caucher* (fouler) et du néerlandais *maren* (fantôme)... *fouler un fantôme*.

Et pourtant les adjectifs *cauchemardesque* et *cauchemardeux* existent. C'est sans doute d'ailleurs pour cela que le D final et fautif du nom *cauchemar* est apparu.

A se souvenir pour bien écrire le nom *cauchemar* (*CAUCHEMAR*)

POUR BIEN PARLER

Ne pas confondre : *acceptation* et *acceptation*.

Acceptation est le sens dans lequel un mot est employé. Quant à l'*acceptation*, c'est tout simplement l'action d'*accepter*.

*N.B. Le terme *acceptation* signifie aussi (mais rarement) la préférence. Par exemple : La justice ne fait *acceptation* de personne... et non *exception*.*

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

La lune, ce satellite qui tourne autour de la terre en 29 jours, 12 heures et 44 minutes, a donné naissance à diverses expressions de langage.

Ainsi, promettre la lune c'est promettre une chose impossible... bien que de nos jours avec le perfectionnement de la technique, promettre la lune ne soit plus si impossible que cela !

Par contre, prendre la lune avec les dents c'est vraiment vouloir faire une chose impossible. Cette expression vient sans doute de l'abattement des jeunes chiens qui, par les nuits claires bondissent en regardant le ciel comme s'ils voulaient mordre la lune.

*On dit aussi, parfois, *poltron comme la lune*. La lune, en effet semble avoir peur quand elle se cache derrière un nuage.*

Si quelqu'un change de caractère et passe sans cause apparente de la bonne à la mauvaise humeur, il est, dit-on, bien ou mal luné.

En effet, certains pensent que la lune a une influence sur les humains.

Enfin : être distract, sembler ailleurs c'est tout simplement être dans la lune. Pourquoi pas ? Il faut cependant noter que Neil Armstrong, premier homme qui a marché sur lune en 1969, n'a pas pu se permettre d'être distract pour réussir son exploit !

POUR BIEN PARLER

Ne pas employer *naguère* pour *jadis* et inversement.

*Jadis, du vieux français *JA A DIS* (il a des jours) signifie il y a longtemps.*

Naguère est la contraction de « il n'y a guère » de temps. En d'autres termes, dans un passé proche. Une nuance de durée pas toujours respectée dans le langage courant.

JEU DE MOTS

Ce n'est pas au-dessous ; c'est certain, et c'est d'un goût acide.

Trois homonymes à trouver.

*Réponses : *Sur* (*SUR*), pas au-dessous...*

Exemple : sur le toit

Sur (avec accent circonflexe sur le U) ; certain.

Sur (SUR), d'un goût acide... sure (SURE) au féminin.

POUR BIEN PARLER

Il y a une nuance de sens entre choisir et sélectionner.

Choisir s'applique généralement à des choses disparates (choisir entre des objets divers).

Sélectionner marque un choix effectué sur plusieurs choses de même nature, une sorte de tri pour conserver les meilleures éminentes.

On choisit un plat au restaurant, on sélectionne des joueurs de football. On peut aussi sélectionner des graines ou des animaux.

Par contre, on choisit ses amis, ses connaissances. les sélectionner serait le classer par affinités ou par aptitudes.

LE MOT JUSTE

*Se souvenir que le verbe *débuter* ne comporte pas de complément d'objet. Ainsi, un match peut débuter en retard... mais on ne débute pas un match, on le commence ou on l'entame.*

*Même remarque pour le verbe *démarer*... On ne démarre pas une compétition, on la commence.*

*Autre mot juste : *décade* est une période de dix jours, et *décennie* une période de dix ans...*

A ne pas confondre.

POUR BIEN PARLER

*Un bris de clôture, de serrure ou de meuble est une *effraction* (EFFRACTION). On dit : un vol avec effraction. Quant à la violation d'un règlement, d'un arrêté, c'est une *infraction* (INFRACTION).*

On peut être coupable d'infraction quand on a commis une effraction.

Nuance... nuance !

LAUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE
PROPOS SCEPTIQUES

(Suite de la page 4)

J'ai plutôt, dès le départ, assisté à une querelle de poules mouillées. Pendant quelques heures, en plénière, les États Généraux de la Justice ont constitué une tribune extra-judiciaire d'affrontement entre les acteurs judiciaires, la tribune cathartique où étaient éteints les ressentiments des uns contre les autres. J'en veux pour exemples celle regrettable car peu subtile d'un auxiliaire de justice à l'ordre de sa profession; celle d'un magistrat piqué au vif à un auxiliaire de justice en violation de son obligation de discrétion. Deuxième désillusion. Tout au long des travaux, magistrats et auxiliaires de justice se sont renvoyés les responsabilités. Nul mea culpa. Superbe mise à nu cependant de l'évidence. L'on se chamailla à défaut de se respecter. L'on se chamailla à défaut de travailler, de dire le droit et de l'appliquer rigoureusement et de façon égale à tous. L'on se chamailla entre demi-lumière, entre conservateurs et réformateurs. Cela corrompt l'atmosphère et entraîne des pertes terribles de temps. De cela les États généraux ont souffert, drôlement souffert.

Jamais je n'aurais pensé qu'on puisse contester, dans ce pays, que la Cour Constitutionnelle exerce avec la Cour Suprême et les autres juridictions organisées sous leur autorité, la fonction juridictionnelle de l'État, voire la fonction judiciaire, et que l'on s'attachera, gaillardement et sans gêne, pour soutenir une thèse aussi erronée à la lettre du texte constitutionnel.

Cela s'est fait. J'ai compris et j'en suis peiné. J'en suis d'autant plus peiné qu'il existe comme une référence que je ne sais s'il faut dire apaisante ou facile ou encore fatale à la France. Je ne veux pas parler de ce que Me Jean-Florentin Félibio appelle le "mimétisme des Béninois" qui ne pensent trouver des solutions à leurs problèmes spécifiques qu'en recourant purement et simplement aux textes étrangers (spécialement français) sans les adapter aux réalités béninoises*. Je veux parler de cette maladresse qui consiste à considérer la France comme la référence suprême et de banaliser les problèmes du Bénin parce que la France, pays soi-disant plus évolué, connaît les mêmes problèmes. Ainsi on a donné une citation de Me Daniel Soulez Larivière datant de 1988 sur le système judiciaire français, à travers laquelle l'on percevait des similitudes entre les problèmes des deux systèmes.

Comparant ensuite le pourcentage du budget français consacré à la justice et celui du budget béninois consacré à la même institution, on a déduit que si l'abaissement des rentrées ces problèmes avec ces moyens, il était bien normal que nous les rencontrions aussi.

Seulement voilà. La citation date de 1988 et, depuis 1988, beaucoup de choses ont changé dans les juridictions françaises. Elles ont été équipées en matériels et outils de travail modernes, en moyens humains. Et puis ils sont plus dynamiques. Par ailleurs, le budget français n'est pas celui béninois. Un pourcentage du budget français ne sera pas égal au même pourcentage du budget béninois. Alors trêve d'ignorance, de paresse et de subtilités erronées. Mais c'est par de tels faux-

fuyants qu'ont été résolus ou évacués certains problèmes aux États Généraux de la Justice. Ainsi tout ce qui touche au Conseil Supérieur de la Magistrature. Me Jean-Florentin Félibio avait parlé d'une réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature. L'on a été presque unanime pour répondre que le Conseil Supérieur de la Magistrature était la clé de voûte de l'indépendance de la justice et l'autorité disciplinaire de la magistrature. L'on a unanimement constaté le parnassisme du Pouvoir Exécutif, parnassisme qui compromet l'indépendance de ce Conseil. Me Jean-Florentin Félibio avait dit que "pour que le Conseil Supérieur de la Magistrature acquière sa totale indépendance du Pouvoir Exécutif et du Pouvoir Législatif, il faudrait que la juridiction de jugement qu'il constitue soit vraiment indépendante". Mais le Conseil Supérieur de la Magistrature n'a pas été touché. Nulle recommandation à ce sujet. La question a été reportée à "plus tard".

Autre exemple : Me Saïdou Agbantou a soulevé en atelier la question de l'autonomie financière de la justice. Me Bonou a soulevé celle des immixtions du Pouvoir Exécutif dans le fonctionnement de la justice. En atelier, l'on a convenu qu'une discussion à ces questions est nécessaire et préalable à toute indépendance de la justice, indépendance elle-même nécessaire à son impartialité et à sa crédibilité. En plénière, Me Saïdou Agbantou est revenu à la charge pour dénoncer la duplicité du texte constitutionnel : on y parle du Pouvoir judiciaire mais on construit une Autorité judiciaire dépendant du Pouvoir Exécutif qu'elle ne peut sanctionner que difficilement. Qu'a-t-on décidé aux États Généraux à propos de tout cela ? Pas grande chose. Rendez-vous plus tard pour d'autres assises. Comme s'il y avait quelques gênes à proposer dans la logique des choses qui soient envisagées la reprise ou la reformulation de certains articles du titre VI de notre Constitution pour éviter le turbulon dans lequel nage la pseudo-indépendance du Pouvoir judiciaire. Le Chef de l'État Mathieu Kérékou, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature avait, dans son allocution d'ouverture, assigné aux États Généraux de la Justice, entre autres, la tâche de déterminer les conditions et les modalités concrètes d'une indépendance effective de la Magistrature. Le texte constitutionnel contient quelques contradictions. Pourquoi s'entêter à le garder tel ? Pourquoi défendre l'insatisfaisant texte alors qu'il faut la traquer pour que l'œuvre humaine tende vers la perfection, trouve ses marques, ses mesures et puisse enfin fonctionner harmonieusement pour le bonheur de tous les justiciables ?

Le conservatisme est un obstacle au progrès et une cause de l'immobilisme qui a conduit la justice dans l'état où elle se trouve actuellement. Sans la réforme constitutionnelle, les remèdes proposés par les États généraux et qui seront mis en œuvre sont des cauteurs. Or il n'y a pas de cauterie acceptable. Ou la réforme est complète et elle peut prospérer ou la réforme est incomplète et elle sera un pavé dans la mare.

Pavé que la mare engloutira bien vite sans changement qualitatif réel.

Alors qu'a-t-on décidé pour crédibiliser la justice ? Essentiellement deux choses.

— La réforme des textes. Cela tout le monde le savait et il aurait suffit d'un décret pour créer une commission de codification.

— L'amélioration de la situation matérielle des juridictions et l'amélioration de la condition des magistrats.

Troisième désillusion. Ainsi aux États Généraux de la Justice, les seuls véritables participants pour plus d'un semblent avoir été de présenter l'indigence matérielle des juridictions comme la cause de tous les maux, de discuter de la condition des magistrats et de légitimer les futures revalorisations salariales conçues comme incontournables dans la crédibilisation de la justice. En témoigne la recommandation sur le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire : "les participants aux États Généraux de la Justice recommandent au gouvernement la mise en place effective en faveur de la justice béninoise et de ses personnels des moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs missions".

On avait parlé d'insuffisance en moyens humains, d'engorgement des cours et tribunaux. La recommandation ne parle pas de recrutement. On crée à court terme des juridictions mais le recrutement devient une action à long terme. Est-ce à dire que le gâteau est réservé ? Certes il faut améliorer la "situation" du personnel judiciaire. Mais comme l'observait le bâtonnier Alfred Pognon dans sa communication, "les réalisations, ou plutôt les vérités qu'il ne faut pas se cacher, parce qu'elles sont les plus importantes ont rapport aux hommes", à leur goût du luxe", ce goût du luxe "qui a tué toute vision éthique, toute conscience professionnelle", qui favorise du surcroît la "déchéance morale du personnel judiciaire". Cette déchéance morale, observe-t-il, est telle aujourd'hui que l'on est en droit de penser que les magistrats et greffiers coutumiers des pratiques décriées n'en changeront pas s'ils étaient mieux traités". Purbleu ! «On sait qu'aujourd'hui, dans la magistrature béninoise, peu de juges présentent ces qualités (compétence, intégrité, probité) qui font des bons juges» écrit Me Jean-Florentin Félibio. Tout est dit. Qu'a-t-on décidé pour l'éthique ? Pratiquement rien. Même la proposition de code de déontologie de Me Alfred Pognon a été écartée. Pourtant on a parlé de méconnaissance des lois. Qu'a-t-on décidé pour abonner les magistrats ? Rien. Il ne faut pas s'en étonner. Le Bénin est un drôle de pays où on veut du droit rien que le droit, mais où l'on ne dit rien du recyclage urgent des actuels magistrats qui, pour la plupart, confondent mesures d'administration de justice et refus de justice et qui s'assimilent à des auxiliaires de justice qu'ils tiennent en concurrents et parasites.

De ces États Généraux de la Justice devait ressusciter la justice et devaient renflouer les hommes. Mais paradoxalement les recommandations n'expriment aucune prise de position radicale, aucune condamnation véhément de la corruption. L'on ne dit rien de la purification ou de l'épuration de la magistrature, nécessaires à sa "crédibilisation". Oui il est éternellement vrai que "qui a bu, boira encore". Sagement Me Jean-Florentin Félibio disait : "il ne faut pas occulter les problèmes; il faut les traiter avec courage et en toute transparence". Le message n'est pas passé. Les États Généraux guidés ont négligé les vrais problèmes. En cela la tradition a été totalement et amplement respectée. Je dis alors que les réformes annoncées sont pratiquement minées. Car on ne fait pas de mini réforme dans des systèmes aussi usés que le nôtre, "on ne fait pas de réforme en pensant à soi et aux intérêts dont ont voudrait profiter immédiatement. Il faut au contraire penser à l'intérêt général". Ce sens du "sacrifice inévitable" a manqué à bien des magistrats. C'est cela le problème qu'il fallait traiter et non celui de l'amélioration des conditions matérielles qui dépendent que du bon vouloir du Pouvoir Exécutif, du gouvernement. Et qui en dépend encore d'ailleurs après les États Généraux de la Justice. On se demande enfin de compte quelle est la moisson réelle de ces États Généraux de la Justice ? Quelle est la moisson si après les États Généraux pour une justice crédible le Pouvoir Exécutif tient encore la bourse du "pouvoir" judiciaire ? Pouvoir judiciaire ? J'ai désespérément d'entendre parler. Le Garde des Sceaux l'avait ignoré. Il semble malheureusement avoir compris qu'en fait de Pouvoir judiciaire, l'on fait une montagne d'une duplicité.

Que l'on m'excuse de ne pas mêler ma plume au concert de félicitations, de contentements, de satisfactions qui a accompagné la fin des États Généraux de la Justice. Ma voix déssonnante est celle d'un insatisfait mais de cette insatisfaction qui anime au progrès et qui content l'euphorie d'une masse dopée aux discours flatteurs et sans lendemains. Car à présent il faut être lucide, poursuivre et améliorer la réflexion dont les bases ont été jetées à Kouhountou.

A présent il faut garder allumées les lampes de la conscience car pour qu'elles s'éteignent, s'affaiblissent ou pire encore se pervertissent, les meilleures législations seront vaines tout autant que les recommandations les plus solennelles.

"La vérité est dans le réalisme lucide" écrivait Paul Chaudhury. Mais le réalisme lucide ne fait pas la part égale à l'optimisme et au pessimisme. Il sait qu'il faut être optimiste mais à une seule condition, c'est qu'on s'engage de toutes ses forces au service du bien qui ne se fera pas tout seul".

Aux États Généraux tout a été dit. Cependant tout nous reste à dire et surtout tout reste à faire. Le Bénin est un drôle de pays où les espoirs bien vite se fanent, où les euphories conduisent à bien d'imprudences, où enfin les lendemains des grands rendez-vous font souvent déchanter.

André Almabou

L'AUTRE LE BENIN DUN JOUR A L'AUTRE LE BENIN DUN JOUR A L'AUTRE LE**ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE
RECOMMANDATIONS****RECOMMANDATION SUR
LA CRÉATION D'UN
FONDS SPÉCIAL DE
RÉHABILITATION DE
LA JUSTICE**

— Considérant que la Constitution de notre pays du 11 décembre 1990 consacre l'indépendance du Pouvoir judiciaire;

— Considérant que ce pouvoir est exercé dans notre pays par la Cour Suprême, les Cours et Tribunaux;

— Considérant l'option de notre pays pour une économie libérale dite de marché;

— Considérant la nécessité d'un espace de sécurité juridique et judiciaire propre à développer la confiance des animateurs de la vie économique et sociale;

— Considérant la nécessité d'une justice forte et libre, rapide, efficace, égale pour tous et rendue par des juges dignes de confiance, avec le concours d'auxiliaires de justice dotés des moyens intellectuels, matériels, et des qualités morales adéquates,

les participants aux États Généraux de la Justice tenus à Cotonou du 04 au 07 novembre 1996 soutiennent l'idée de création d'un Fonds spécial de réhabilitation de la justice et recommandent au Pouvoir public de tout mettre en œuvre pour sa concrétisation.

*Fait à Cotonou, le 07 novembre 1996
Les États Généraux de la Justice*

**RECOMMANDATION SUR
LA MISE EN PLACE D'UN
COMITÉ DE SUIVI DES
TRAVAUX DES ÉTATS
GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE**

Les États Généraux de la Justice tenus au Stade de l'Amitié de Kouhouonou, Cotonou du 04 au 07 novembre 1996

— Considérant les recommandations issues des présents États Généraux en vue des solutions aux nombreux maux qui affectent la justice au Bénin;

— Considérant l'impératif de la mise en œuvre desdites solutions par les Pouvoirs publics, et sa programmation, compte tenu des moyens et de l'urgence;



*Les travaux se sont déroulés sous la présidence du président du présidium,
le magistrat Arsène Capo-Chichi*

— Considérant la nécessité de l'évaluation des résultats pour la prise en compte des progrès réalisés et des ajustements à apporter au fur et à mesure;

Recommandent la création d'un comité de suivi de l'application des conclusions adoptées.

*Fait à Cotonou, le 07 novembre 1996
Les États Généraux de la Justice*

**RECOMMANDATION SUR
LA CRÉATION D'UNE
COMMISSION NATIONALE
DE CODIFICATION**

— Considérant que l'activité législative dans notre pays a été longtemps embryonnaire;

— Considérant la nécessité d'actualiser nos textes désuets et obsolètes;

— Considérant la nécessité pour notre pays de se doter de lois pour

divers domaines d'activité de la vie nationale,

les participants aux États Généraux de la Justice recommandent au Parlement une attention et une célérité beaucoup plus soutenues dans le processus d'examen des projets de loi pendents devant lui et ceux qui lui seront transmis dans le cadre de la mise en œuvre des grandes conclusions issues des États Généraux de la Justice.

*Fait à Cotonou, le 07 novembre 1996
Les États Généraux de la Justice*

**RECOMMANDATION SUR
LE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DE L'APPAREIL
JUDICIAIRE**

— Considérant que l'article 125 de la Constitution du 11 décembre 1990 affirme l'indépendance du Pouvoir judiciaire par rapport au Pouvoir Exécutif et au Pouvoir Législatif;

— Considérant que cette indépendance ne peut véritablement s'exercer que dans un cadre matériel approprié;

— Considérant que la part annuellement consacrée par le budget national au secteur judiciaire ne permet pas l'installation de ce cadre,

les participants aux États Généraux de la Justice recommandent la création d'une Commission Nationale de Codification.

*Fait à Cotonou, le 07 novembre 1996
Les États Généraux de la Justice*

**RECOMMANDATION
RELATIVE AU VOTE DE
LOIS**

— Considérant les dysfonctionnements caractéristiques de la justice au Bénin;

— Considérant que l'obscurcissement ou l'anachronisme des textes applicables devant nos juridictions constituent l'un des aspects déterminants de ces dysfonctionnements;

— Considérant que l'État de droit en construction dans notre pays a besoin d'être soutenu par un environnement porteur de sécurité juridique susceptible de rassurer tous les usagers de notre appareil judiciaire;

— Considérant que le renouveau judiciaire que tout le peuple béninois appelle de ses vœux passe par l'actualisation des textes jugés désuets et la prise de nouveaux textes dans

**UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.****A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN";****Un cadeau**

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SEPT NOUVEAUX OUVRIERS POUR LA VIGNE DU SEIGNEUR DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

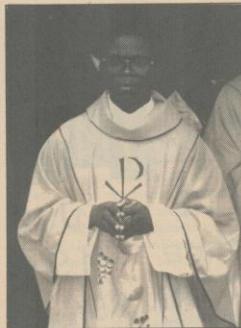
Le samedi 26 octobre 1996 en l'église Saint-Michel de Cotonou, Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou a imposé les mains à sept (7) fils de sa circonscription ecclésiastique, imposition par laquelle ils sont devenus prêtres de Jésus Christ. Ce sont les Abbés :

- Antoine Mérin de la paroisse Saint-Benoît de Toffo ;
- Justin Agossoukpevi de la paroisse Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou ;
- Théophile Akoha de la paroisse Saint-Michel de Cotonou ;
- Maurille Akpovo de la paroisse Saint-Paul de Ouidah ;
- Rogatien Houkpatin de la paroisse Saint-Paul de Ouidah ;
- Donatien Amédji de la paroisse Bon Pasteur de Cotonou et
- Pio Armand Hounyémè de la paroisse Saint-Jean l'Évangéliste de Zinvié.

L'imposition des mains a eu lieu au cœur d'une Eucharistie célébrée à partir de 9 heures par LL. EE. NN. SS. Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Georges Rol, Évêque émérite d'Angoulême, actuellement professeur au grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, et une cinquantaine de prêtres. Outre la participation priante des religieuses des séminaristes, des parents et amis, on a noté aussi celle du Président de la Cour Suprême M. Abraham Zinzindohoué et celle du Vice-Président de l'Assemblée Nationale M. Marcellin Dégboé. Une foule impressionnante de fidèles laïcs et de curieux a aussi pris part à cette célébration sacerdotale. Un grand nombre des participants n'a d'ailleurs pu suivre la cérémonie que de la cour de la mission, faute d'avoir pu se faire une place dans la grande église paroissiale devenue trop petite pour la circonstance.

Cet événement d'Église a été vécu dans le recueillement, la méditation, la prière, l'action de grâce et aussi une joie mêlée d'émotion. Le tout a été soutenu par les chants, ô combien priants des chorales Sainte-Cécile, Sainte-Geneviève et Hanyé de la paroisse. Tout a été mis en œuvre par les organisateurs pour rendre cette fête sacerdotale belle. En témoignent l'imposante procession d'entrée et de sortie des concélébrants, des ordinans et des membres du Conseil pastoral paroissial depuis le sanctuaire marial jusqu'à l'église et vice-versa, les tenues uniformes variées portées par les différentes familles des ordinans, l'appel des candidats par le Révérend Père Barthélémy Zinzindohoué, recteur du grand séminaire Saint-Gall, le oui franc et vivant des ordinans et leur présentation émouvante à l'Archevêque par leurs parents, leur vêture à savoir, une chasuble jaune à bordure rouge frappée dans le dos de l'effigie de la Vierge Marie avec l'inscription du mot «FIAT» qui signifie «oui», le chant méditatif de la chorale Hanyé «Awudje agbokò ma nyô klon, nyô klon de wè nyi ò», exécuté et mimé à la joie de l'assistance par quatre jeunes filles habillées en amazone, etc.

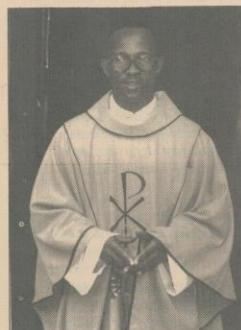
Un événement-suspens cependant. Car peu avant de choisir les ordinans comme



Abbé Antoine Mérin



Abbé Maurille Akpovo



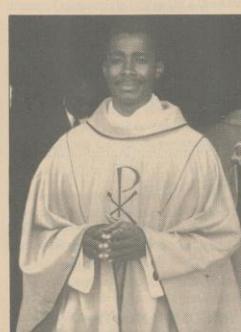
Abbé Justin Agossoukpevi



Abbé Rogatien Houkpatin



Abbé Théophile Akoha



Abbé Donatien Amédji

prêtres, Monseigneur de Souza, voulant s'assurer de l'aptitude de ces jeunes à entrer dans la famille sacerdotale a invité tous ceux et toutes celles qui connaîtraient des empêchements à l'une quelconque de ces ordinations à se manifester publiquement. Paraisant banale, cette demande de l'Archevêque a même fait sourire certains qui n'ont pas tardé à se râver quand une jeune femme s'est levée du milieu de l'assistance pour aller vers l'autel remettre une lettre au prélat.

Avouons-le, c'est l'un des moments les plus palpitants de cette fête d'Église difficilement supportable pour des cardiaques. En dit long le silence de cimetière qui a régné aussi bien dans les rangs des concélébrants et des ordinans que dans ceux des fidèles depuis le geste de cette jeune femme jusqu'à la lecture, par l'Archevêque, de la lettre à lui remise. Mais il y a eu plus de peur que de mal. Car en fait de lettre, ce fut un vibrant témoignage de la jeune femme invitant l'Archevêque et

toute l'assistance à la joie et à rendre grâce à Dieu particulièrement pour l'Abbé Antoine Mérin. Le papa de l'Abbé a su aider la jeune femme à guérir d'une grave maladie. Le ouf heureux de tout le monde, noyé dans de très longs applaudissements, qui a accueilli cette nouvelle est assez édifiant. Et c'est dans cette joie qu'a commencé l'homélie de circonstance de Monseigneur de Souza.

«Mon âme exalte le Seigneur et mon esprit exalte en Dieu mon Sauveur. Ce jour qui fit le Seigneur est un jour de joie, une joie profonde que je ne peux pas contenir... Car le Seigneur a fait pour nous des merveilles : d'un seul coup, en une seule matinée et dans l'intervalle de deux heures, il nous donne sept (7) prêtres, le chiffre parfait dans la Bible. Cela mérite que nous L'applaudissons et L'acclamions... Ce n'est pas souvent que vous me voyez en train de sourire et de rire publiquement, comme je le fais aujourd'hui. C'est vous dire qu'au fond de moi-même, je suis heureux et comblé. Et c'est en prévision de ce jour du samedi 26 octobre que j'ai accepté que l'un des prêtres de l'Archidiocèse, l'Abbé Jules Doganou aille en mission dans le Diocèse de Kandi où il se trouve aujourd'hui... (applaudissements de l'assistance)...»

Joie de Monseigneur de Souza, mais exultation de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin qui, depuis Rome ce 26 octobre 1996, et par téléphone, a invité l'Archevêque de Cotonou et tous les fidèles qui participent à ces cérémonies d'ordination sacerdotale à se réjouir et à rendre grâce à Dieu.

C'est donc à juste titre que Monseigneur l'Archevêque a invité les participants à cette Eucharistie à reprendre en chœur avec la chorale paroissiale Sainte-Cécile, le refrain du chant exécuté à l'acclamation de l'Évangile :

«Louez Dieu vous les peuples
Chantez sa grande gloire
Qui, notre Dieu nous aime
Son amour est fidèle
Allez !» (4 fois)

Monseigneur de Souza a saisi cette opportunité pour prodiguer quelques conseils aux jeunes prêtres :

«Lorsqu'il vous prendra la tentation de dire : je suis enfin prêtre, je n'ai plus rien à apprendre ni de conseils à recevoir de personne, dites-vous que ce jour-là, vous êtes moins prêtre que le jour de votre ordination et demandez la grâce de la renaissance à Dieu... Être prêtre, ce n'est pas une fin... Il ne s'agit donc pas de vous installer, de chercher le grand luxe — c'est peut-être utile mais pas nécessaire —. N'oubliez jamais que le Christ a dit : «Les renards ont leur tanière, les oiseaux ont leur nid, le Fils de l'homme, Lui, n'a même pas où reposer sa tête...» Être prêtre, ce n'est pas un permis de médiocrité, mais un engagement à comprendre les hommes et à monter avec eux... Laissez le Seigneur manifester dans votre faiblesse la grandeur de sa puissance, la force et l'ardeur de son Esprit... Car le monde d'aujourd'hui a besoin de saints prêtres et non de prêtres qui s'entourent de commodité de façon insultante pour les autres... Faites attention chers amis... Que le zèle apostolique soit en tout temps votre joie. Soyez comme

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CINQUANTENAIRE DE LA SIM - UEEB

24 - 26 OCTOBRE 1996 À PARAKOU

Du 24 au 26 octobre 1996, la SIM et l'UEEB ont fêté, à Parakou, leur cinquante ans d'évangélisation au Bénin. En vue de permettre à ses lecteurs de savoir un peu plus sur la SIM et l'UEEB, la rédaction de «La Croix du Bénin» s'est rapprochée du pasteur Salomon Saka, président de l'UEEB (Union des Églises Évangéliques du Bénin) et du pasteur Franz Kropf, directeur de la SIM (Société Missionnaire Internationale) pour réaliser l'interview ci-après.

L'UEEB ET SA MISSION SELON LE PASTEUR SALOMON SAKA



Pasteur Salomon Saka
Président de l'UEEB

«La Croix du Bénin» : Monsieur le pasteur Salomon Saka, qu'est-ce que l'UEEB ?

Pasteur Salomon Saka : L'UEEB est un regroupement ethnique, non une Union «dénominationnelle» ou confessionnelle, et nous y travaillons dans dix langues différentes. Dès son arrivée, la SIM a commencé son travail dans plusieurs ethnies – chaque groupe demeurant libre – et l'a poursuivi ainsi ; nous avons vu nous mettre ensemble et avons créé l'UEEB qui est donc l'union non pas d'églises différentes mais de groupes ethniques différents, marqués par la même évangélisation.

«La Croix du Bénin» : Quels groupes ethniques rencontrez-vous ?

Pasteur Salomon Saka : Nous travaillons comme je le disais tantôt dans dix langues – dont le français – qui fait naître ethnies différentes : les Bariba ont été les premiers à recevoir les missionnaires de la SIM, puis les Peul, les Boko, les Daramari, les Mokolé, les Lokpa, les Pilapila, les Fon, les Sola.

Aujourd'hui nous comptons environ 300 églises et lieux de culte au Bénin, dont 80 chez les Bariba et 30 chez les Boko. L'action missionnaire s'est d'abord portée dans les zones rurales, ce qui a quelque peu freiné notre développement dans les centres urbains. Actuellement, du fait de l'existence d'une école dans beaucoup de villages, nous avons opté pour que les cultes se fassent en langue du milieu et en français afin que les personnes d'autres ethnies puissent suivre. Là où nous n'avons pas d'église, nous encourageons nos gens à aller à celle qui est sur place – méthodiste, catholique, assemblée de Dieu – partager la Parole de Dieu.

«La Croix du Bénin» : Quelle est votre position sur les Églises-Groupes religieux communément qualifiés de sectes, au Bénin ?

Pasteur Salomon Saka : La position de l'UEEB est claire : nous en sommes totalement séparés ; nous n'avons pas de collaboration avec eux. Pour être ensemble, il faut déjà respecter ce qui est dans la Bible.

«La Croix du Bénin» : Quels sont les priorités et les projets de l'UEEB aujourd'hui et pour demain ?

Pasteur Salomon Saka : Deux priorités se présentent à nous : d'abord l'ordre du Seigneur qui dit : «Allez faire de toutes les nations des disciples», c'est la première tâche que nous a donnée le Seigneur. Et ensuite la priorité de formation : Le Seigneur nous dit aussi d'aller enseigner aux disciples ce qu'il a lui-même enseigné. Il est nécessaire de former des cadres destinataires pour nous la relève de l'Église de demain. Ces cadres sont formés actuellement en France, à Bangui ou à Abidjan (Centre évangélique de formation en communication d'Afrique) ; nous avons plusieurs écoles bibliques au Bénin dont une à Sinénde (niveau supérieur moyen). Ces deux priorités sont fondamentales : nous allons les tenir, les cultiver, y mettre tout notre soin jusqu'à ce que le Seigneur Lui-même revienne !

«La Croix du Bénin» : Nous constatons depuis quelques années une coopération plus grande entre la SIM-UEEB et l'Église catholique dans les domaines de la linguistique, de la santé... Peut-être aller plus loin dans d'autres domaines comme les questions de morale ?

Pasteur Salomon Saka : Cette coopération existe effectivement. Évoquons par exemple la préparation du dictionnaire bariba-français pour laquelle travaillent, entre autres, le pasteur Hegeman de la SIM et le père Durif (SMA). Dans le secteur de la santé, il y a des liens entre notre hôpital de Bembéréké et l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Boko. Il nous reste donc à consolider cette coopération et nous avons aussi à réfléchir pour aller plus loin. Le temps fait mûrir ce qui paraissait difficile et qui deviendra, je n'en doute pas, naturel. Dans le domaine de l'éthique, il y a encore des malentendus, des problèmes d'interprétation. L'effort que nous avons à faire, c'est

surtout de passer de l'interprétation à la pratique : alors nous aurons gagné.

«La Croix du Bénin» : Écrire ensemble une histoire du christianisme au Bénin ? Qu'en pensez-vous ?

Pasteur Salomon Saka : Personnellement je ne vois aucun problème à cela ; nous sommes tous d'accord pour l'évangélisation car il s'agit de gagner les âmes au Christ : telle est notre raison d'être en tant que chrétiens. Écrire ensemble notre histoire permettrait, surtout à ceux qui vont nous succéder, de savoir qu'il y a eu des pionniers qui ont souffert, qui sont morts ; mais grâce à leur persévérance, nous sommes devenus ce que nous sommes aujourd'hui. Il serait bon d'écrire cela ; ainsi, à côté des domaines de la linguistique et de la santé, se développerait aussi celui de l'histoire !

«La Croix du Bénin» : Pensez-vous qu'au sein d'un Conseil d'Églises, les chrétiens pourraient exprimer une position commune, par exemple sur les problèmes de société ou dans le domaine politique ?

Pasteur Salomon Saka : Deux possibles. La question n'est plus de savoir s'il est possible de travailler ensemble, mais de savoir comment nous allons conjuguer nos efforts, nos idées, nos projets. L'État attend que nous donnions la position de l'Église, aujourd'hui. Aussi devrions-nous avoir une parole commune sur des problèmes concernant notre pays pour qu'elle soit complémentaire de ce que les autres disent, dans un esprit constructif.

«La Croix du Bénin» : Quelle est la position de l'UEEB quant à la Semaine de l'Unité des chrétiens proposée par l'Église catholique ?

Pasteur Salomon Saka : Pour l'instant l'UEEB ne s'est pas engagée dans cette action de prière. Nous avons au sein de l'UEEB plusieurs temps de prière pour toutes les Églises représentées, une fois par an pour l'ensemble, et dans chaque Église à la fin de chaque mois. C'est ce que l'on met sous le terme «œcuménisme» qui pose question et freine encore la rencontre : nous préférions nous le terme «fraternité évangélique». Là aussi, il faut aller lentement pour que – la grâce du Seigneur agissant – les mentalités, les idées et les actions murissent !

«La Croix du Bénin» : Quel message avez-vous fait passer aux célébrations du cinquantenaire ?

Pasteur Salomon Saka : À la jeunesse en particulier, j'ai communiqué ceci : Nous avons cinquante ans. Nous ne sommes plus des enfants. En Afrique, avoir cinquante ans, c'est le début de la sagesse ; il faudrait alors que nous changeons de comportement ; la responsabilité nous revient : c'est à nous de construire. Puisque la fondation est là, comment allons-nous bâtir ? Avec du fer et de la pierre ou avec de la paille qui disparaît au feu ? Choisissons le bon matériau. Le travail du Seigneur est entre nos mains ; la vie et la continuité des Églises dépendent de notre engagement. La fête appelle un examen de soi : qu'avons-nous fait ? Que faisons-nous ? Qu'est-ce qui nous reste à faire ? Voilà mon message !

LA SIM ET SA MISSION SELON LE PASTEUR FRANZ KROPF

«La Croix du Bénin» : Monsieur le pasteur, qu'est-ce que la S. I. M. ?

Pasteur Franz Kropf : Quand la SIM a été créée en 1893, le sigle signifiait, en français, «Mission à l'intérieur du Soudan», le Soudan étant toute la région subsaharienne qui s'étendait du Soudan actuel jusqu'au Mali. Aujourd'hui SIM signifie : «Société Internationale Missionnaire», ce qui représente bien le travail actuel de la mission qui se fait aussi en Amérique du Sud, en Inde, en Asie...

Trois pasteurs sont à l'origine de la SIM. Leur motivation et leur souci étaient que des millions d'Africains puissent recevoir la Bonne Nouvelle du Salut en Jésus Christ. En conséquence, ils souhaitaient former des Églises avec un même projet missionnaire. Leur mot d'ordre était : «Le Soudan par la prière». Les deux premiers sont morts lors de la première mission au Nigeria ; seul le pasteur Bringham a survécu. A cette époque, il était très difficile de s'éloigner de la côte. S'enfoncer dans

les terres était très risqué. Pour le souligner, on parlait même du «tombeau des Blancs» !



Les trois fondateurs de la SIM. De gauche à droite : Walter Gowans, Thomas Kont et Rowland Bringham.

«La Croix du Bénin» : Il y a cinquante ans, vous arriviez au Bénin, encore Dahomey : qu'est-ce qui a motivé le passage du Nigeria au Dahomey ?

Pasteur Franz Kropf : C'est d'abord en obéissance au commandement du Seigneur.

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA SIM ET SA MISSION SELON LE PASTEUR FRANZ KROPF

(Suite de la page 9)

gneur et aussi pour amitié pour la population du Dahomey. Il est important de souligner aussi qu'il y a eu une invitation d'un roi baatonu à venir nous installer dans sa région, après la seconde guerre mondiale. On peut ajouter enfin le fait que les ethnies bariba et yoruba se retrouvent dans les deux pays. Tout cela fait que nous avons débuté à Kandi.

«La Croix du Bénin» : Pouvez-vous retracer le portrait de quelques pionniers qui ont laissé leurs marques au cours des cinquante années ?

Pasteur Franz Kropf : Le Seigneur a utilisé diverses personnes pour faire avancer son œuvre pendant cette période : si les uns ont planté, les autres ont arrosé et Dieu a donné la croissance. C'est pour le travail de tous que nous pouvons Le glorifier. Je mentionne quelques personnes en disant bien que sans les autres l'œuvre n'aurait certainement pas pu se développer et avancer. Le premier missionnaire est le pasteur Morrow qui a donné de l'importance à l'enseignement ; il avait comme langues de base le haoussa et l'anglais ; mais il s'est mis au français et a commencé à alphabétiser les gens dans cette langue, fondant à Djougou la première école biblique avec des personnes d'éthnies différentes ; son souci portait sur les centres urbains et les écoles : je ne sais pas s'il a eu une grande influence... Un an après lui, arriva le pasteur Mac Dougall qui envisagea la mission pour les Baatombu et a dirigé l'œuvre de la SIM au Dahomey. Il a commencé la traduction de la Bible, favorisant ainsi les



Pasteur Marc Dongoll et sa "famille".

recherches linguistiques. Rapidement, il a utilisé les textes bibliques traduits pour la formation des dirigeants de l'Église naissante. Un autre pionnier : le pasteur Pickering qui a été l'apôtre des Lokpa. Il a appris la langue, vivait comme les gens et avec eux. Des Églises sont nées et, avec quelques laïcs, il a entrepris la traduction du Nouveau Testament ; il est devenu le dirigeant des missionnaires du Bénin surtout pour le secteur francophone. Il est mort dans un accident de voiture en 1974.

On ne peut pas oublier également le travail du docteur Dresbach qui a lancé en 1961 l'hôpital évangélique de Bembéréké ; son projet était une approche globale du malade : il s'agissait de prendre soin de son être autant que de son corps.

«La Croix du Bénin» : Quelles sont les activités de la SIM aujourd'hui ?

Pasteur Franz Kropf : Le travail de traduction poursuit ; toute la Bible est traduite pour les Boko ; prochainement pour les Bariba, puis pour les Lokpa, les Ditammari et les Yom. Nous faisons des recherches sur la langue sola et travaillons à une nouvelle traduction de la Bible pour les Peul du Bénin, travail auquel a participé le père Quillet, (SMA).

Une autre activité importante : les émissions de radio en fon, baatonu et peul, tous les soirs sur Radio-Parakou ainsi que le culte en français, le dimanche ; un programme en kotooli sur la radio de Sokodé. Des cassettes de chants et messages sont produites dans les différentes langues.

Dans le secteur de la santé, ont été mis en place des programmes préventifs dans les villages dont s'occupe l'hôpital de Bembéréké ; la santé primaire est enseignée au niveau des Églises.

«La Croix du Bénin» : Comment voyez-vous votre rôle aujourd'hui avec une UEEB «adulte» ?

Pasteur Franz Kropf : En fait, malgré cette évolution, le défi missionnaire est plus urgent que jamais ! Avec l'explosion démographique, il y a plus de gens qui vont vers une éternité sans Christ qu'en 1946. Le défi missionnaire reste donc entier et nous travaillons maintenant main dans la main avec l'UEEB et collaborons aussi avec les autres Églises évangéliques dans leur activité missionnaire... Notre tâche n'est pas finie, même si une phase est terminée !

«La Croix du Bénin» : Quel message souhaitez-vous transmettre aux hommes et femmes du Bénin en marge de ce cinquantenaire ?

Pasteur Franz Kropf : Simplement ceci : « Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils, son unique, pour que tout homme qui croit en Lui ne périsse pas mais ait la vie éternelle. » (In 3, 16). Telle est notre raison d'être et c'est le seul message que nous avons à vivre et à donner. Et le défi qui nous est lancé, c'est que Christ devienne notre identité. Il ne s'agit pas de passer simplement d'une religion à une autre, mais de devenir en Christ une créature nouvelle. Si nous vivons comme des enfants de Dieu, nous vivrons dans l'unité.

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo

REPONSE AU JEU
MOTS SYNONYMES
de la page 5

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
P	A	L	I	S	S	A	D	E	S
A	L	I	M	E	N	T	E	R	A
R	S	P	A	O	R	E	●	M	●
A	T	●	R	U	D	E	S	S	●
N	O	T	E	●	E	●	S	U	D
G	R	E	C	S	●	P	E	R	I
O	I	S	V	E	S	●	O	I	●
N	I	●	S	P	R	I	●	S	●
N	O	P	E	●	E	T	E	U	●
E	M	I	S	E	●	T	A	R	E

REPONSE AU JEU
MOTS SYNONYMES
de la page 5

*DE BACLE
*RUINE

REPONSE AU JEU
LA ROUE MESSAGERE
de la page 5

En partant de la lettre V derrière la patte gauche de l'oiseau, on peut lire :

«VACHE DE LOIN A ASSEZ DE LAIT».

ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES IMPORTANTS SIM-UEEB

- 1893 : la SIM pénètre au Nigeria.
- 1920 : la SIM commence à prior pour le nord du Bénin.
- 1927-1944 : la SIM visite le Bénin et cherche à s'installer dans les colonies franco-phones (Niger, Bénin, Burkina Faso).
- 1946 : le 26 octobre : la permission de s'installer est accordée ; le pasteur Morrow arrive à Kandi et commence la mission en haoussa et français.
- 1947 : en mars, M. Mac Dougall arrive à Nikki et commence l'œuvre baatonu.
- 1949 : Codification de la langue baatonu et premières traductions bibliques.
- 1950 : première école biblique multilingue à Parakou (Williams).
- 1951 : première école biblique francophone à Djougou (Morrow).
- 1952 : première école primaire chrétienne à Sinendé. M. Pickering commence la mission chez les Lokpa.
- 1954 : M. Blaske, anthropologue américain, commence la mission chez les Boko.
- 1955 : afflux de conversions de Peul à Tchatchou.
- 1958 : la permission est accordée pour démarquer l'hôpital de Bembéréké.
- 1961 : inauguration de l'hôpital par le Président Maga.
- 1962 : nouvelle école francophone, réouverte à Kandi.
- 1960-1972 : africainisation progressive de la SIM.
- 1974 : naissance de l'UEEB comme organisme officiel prenant en charge la pleine responsabilité des églises fondées par la SIM.
- 1978 : parution du Nouveau Testament en lokpa et en baatonu.
- 1979 : les biens fonciers et les ministères de la SIM sont transférés à l'UEEB.
- 1980 et ss : afflux de conversions chez les Ditammari et les Fon.
- 1981-1996 : l'UEEB passe de 120 communautés à 335. Période de croissance et d'expansion extraordinaires.
- 1982 : l'UEEB se dote d'une Constitution et d'un règlement nouveaux.
- 1989 : début de la nouvelle école biblique à Sinendé.
- 1991 : début des émissions de radio.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

SOUDAN - DEUX ÉVÉQUES CATHOLIQUES TÉMOIGNENT SUR LA PLUS LONGUE GUERRE CIVILE DU SIÈCLE

DES MILLIONS DE MORTS ET DE DÉPORTÉS

1,3 million de personnes tuées depuis une quinzaine d'années, trois millions de personnes déplacées ou déportées. Depuis trente ans, le Soudan subit la plus longue guerre civile du siècle. Monseigneur Paride Taban, évêque catholique de Torit, et Monseigneur Daniel Adwok, auxiliaire de Khartoum, invités de Caritas Suisse, ont témoigné mardi 8 octobre dernier à Lucerne de la situation dramatique des populations du sud du pays.

Monseigneur Paride Taban a souligné combien les populations du sud passaient pour des quantités méprisables aux yeux des politiciens et des militaires musulmans du nord. Le climat de peur augmente et la guerre touche surtout les populations civiles. Les hélicoptères de combats et les armes lourdes de l'armée permettent aujourd'hui un vrai génocide. Le verrouillage des frontières pour empêcher le transport de l'aide humanitaire participe de la même politique. Les combats entre l'armée et les rebelles ont fait de nombreux morts d'où l'apparition d'enfants soldats toujours plus nombreux. «Dans nos écoles beaucoup d'enfants dorment en plein air, parce qu'ils ont peur du recrutement», explique Monseigneur Taban.

Monseigneur Daniel Adwok, évêque auxiliaire de Khartoum rappelle que les Églises se sont opposées à l'introduction de la loi islamique dès 1983. Elles ont aujourd'hui des difficultés à distribuer l'aide aux pauvres et à avoir accès aux médias. Dans le cadre d'une conférence internationale, le gouvernement avait promis de garantir les droits des Églises, trois semaines plus tard une nouvelle loi religieuse anti-chrétienne est entrée en vigueur.

«Il s'agit d'une lutte pour le pouvoir, les politiciens du nord utilisent l'islam pour étendre leur influence. Les militaires sont censés participer à une guerre sainte», commente Monseigneur Adwok.

PRIORITÉ À LA SURVIE

Une des priorités pour le Soudan est d'assurer la survie de centaines de milliers de réfugiés entassés dans des bidonvilles près de Khartoum et d'Omdurman. La malaria, la dysenterie, le sida et la tuberculose s'y sont répandus de manière très rapide. La survie des réfugiés dépend presque exclusivement de l'aide humanitaire. Le tissu économique a été détruit et d'innombrables champs restent en jachère à cause de la présence militaire.

Depuis cinq ans, le consortium des œuvres d'entraide auquel Caritas Suisse participe a acheminé 70 000 tonnes de vivres. Souvent ces marchandises ne peuvent être acheminées autrement que par avion à un coût exorbitant.

Le gouvernement brandit cependant toujours la menace d'un retour forcé des réfugiés dans les régions du sud. Les œuvres d'entraide sont contraintes de limiter leurs interventions à des opérations de survie à court terme. Des mesures de reconstruction et de réhabilitation à plus long terme ne sont guère envisageables.

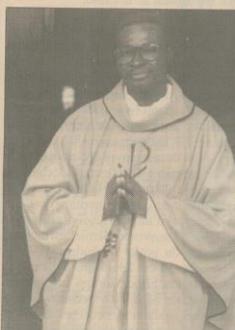
Environ 70% des 26,6 millions de Soudanais sont musulmans, 20% se rattachent aux religions animistes, 5% sont catholiques et 5% protestants. Depuis plus de 30 ans, le plus grand pays d'Afrique est en proie aux conflits internes. Après une relative accalmie, la guerre civile a repris en 1983 de manière encore plus violente entre le nord peuplé de musulmans de langue arabe et le sud peuplé de Noirs animistes et chrétiens.

(apic / wl / com / mp)

SEPT NOUVEAUX OUVRIERS POUR LA VIGNE DU SEIGNEUR DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

(Suite de la page 8)

des roulements à billes dans les roues des voitures et des moteurs qui n'accomplissent leur rôle qu'en étant baignés dans l'huile ou la graisse. Baignez-vous dans l'huile et la graisse de l'Esprit Saint pour ne pas être rouillés ou gâtés. Roulez, roulez, roulez toujours sur la route de l'amour infini du Seigneur qui vous conduira à l'infini amour...».



Pio Armand Houynèmè

Guy Dossou-Yovo

SIDA - UN DIMANCHE POUR L'ESPOIR

«Journée mondiale du Sida», le dimanche 1er décembre. Antoine Lion, président de l'association Chrétiens et Sida, appelle à la mobilisation dans l'Église : vingt millions de personnes sont contaminées et rejetées.

L'aviez-vous remarqué ? Cette année, le 1er décembre sera un dimanche. Et après ? Pensez-vous peut-être. Or, pour beaucoup d'hommes et de femmes — et je suis de ceux-là — ce hasard du calendrier est un événement.

Car le 1er décembre est pour eux un jour bien particulier. Il est la «journée mondiale du sida». Dans des milliers de villes sur toute la planète, on se réunit, parle, informe, réfléchit, agit face à cette épidémie qui court à vive allure. Car hélas, ce jour-là comme aujourd'hui et chaque jour cette année, entre 8.500 et 10.000 personnes nouvelles, en moyenne, vont être contaminées par ce détestable virus du sida. Ce jour-là comme chaque jour, 4.000 à 5.000 vont en mourir dans le monde. Une vingtaine de millions de gens vont vivre cette journée marquée par une menace mortelle, car ils sont porteurs du virus ; marqués aussi, pour la plupart, par quelque forme d'exclusion, de peur, de rejet, — et souvent, de ce fait, enfermés dans le silence d'une épreuve qui n'a pas de mots pour se dire.

Ils habitent Marseille ou Manille (Philippines), Bangkok (Thaïlande) ou São Paulo (Brésil) ; ou Douala (Cameroun) ou Cotonou (Bénin) (...). Et comme partout, ce sont presque uniquement des enfants, des jeunes, des adultes de moins de 40. Si vous connaissez quelqu'un dans ce cas,

vous savez ce que cela représente — et si vous ne connaissez personne, je m'en réjouis pour vous, mais je ne pense pas que cela vous laisse indifférents. D'autant plus qu'on sait parfaitement ce qu'il faut faire pour que ce malheur continue. Et qu'on n'arrive pas assez à le faire.

UN GRAND VENT DANS L'ÉGLISE

Or, ce 1er décembre 1996, comme chaque dimanche, des millions de chrétiens de par le monde vont se réunir pour fêter leur Seigneur ou s'associer de quelque autre façon à la mémoire de sa résurrection. Alors un désir me prend : si nous ne laissons pas ces deux démarches étrangères l'une à l'autre. Si ce jour-là, un grand vent soufflait dans l'Église — un vent du Saint-Esprit — pour que nous soyons nombreux à porter cette épreuve dans nos cœurs et devant Dieu. Pour qu'une intense prière au Sauveur soutienne ceux qui sont affectés et ceux qui se battent contre ce désastre. Pour que nos mains se tendent et que nos Églises ouvrent grandes leurs portes à ceux qui cherchent des espaces de paix et de tendresse. Pour regarder en face nos peurs et nos préjugés, et mesurer nos responsabilités dans le combat contre l'exclusion, dans le soutien fraternel à ceux qui sont trop seuls face à un virus infect...».

1er décembre 1996 : oui, que nous soyons nombreux à faire de ce dimanche un jour de prière et d'espérance ! Ne manquons pas l'occasion : le prochain dimanche 1er décembre ne sera qu'en 2002...».

Antoine Lion, dominicain
Président de Chrétiens et sida

NOTA BENE : Au moins 65.000 cas de sujets séropositifs au Bénin, principalement dans la tranche d'âge des 20 à 40 ans selon l'ONG Arc-en-Ciel. Tel est le triste ravage du Sida au Bénin — triste ravage parce qu'il touche la couche la plus productive, la plus indispensable au développement socio-économique du Bénin. Pour l'heure les autorités religieuses béninoises apportent leur appui au programme national de lutte contre le sida. Elles invitent toute la population à croire que le sida existe réellement au Bénin et qu'elle y fait mensuellement des dizaines de victimes. Le remède prescrit par les autorités religieuses béninoises pour y faire face efficacement consiste à mener une vie sexuelle responsable dans la fidélité matrimoniale. Vis-à-vis des malades, une solidarité agissante est recommandée. Au premier chef, celle de leur famille et de leur entourage immédiat.

Au Bénin les préparatifs de la neuvième mondiale du sida qui sera célébrée le dimanche 1er décembre prochain vont bon train. L'ONG Arc-en-Ciel et la Caritas Bénin sont à pied d'œuvre. A travers le thème «Unité dans l'espérance», diverses activités sont programmées (émissions radiodiffusées sur le sida et ses implications, conférence-débats, tables rondes...). Objectif : mobiliser tout le monde pour la lutte contre le fléau redoutable et redouté qu'est le sida. Pour le Professeur Isidore Zohoun, Coordonnateur national du Programme de lutte contre le sida,

— se protéger soi-même se traduit par une vie morale, familiale correcte, la fidélité mutuelle du couple dans le ménage et l'abstinence ;

— savoir que les malades du sida existent chez nous au Bénin et ont besoin de nous. Nous devons donc les aider, les assister et faire en sorte que leurs vies puissent être prolongées.

A la sortie des messes le dimanche 1er décembre prochain, des quêtes spéciales sont envisagées. Le fruit servira à venir en aide aux milliers de Béninois et Béninoises qui sont tombés dans les mailles de ce mal du siècle.

La rédaction

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE AU BÉNIN : L'HEURE DE L'AJUSTEMENT ENDOGÈNE ?

Enfin, les assises de la conférence économique nationale vont se tenir du 9 au 14 décembre prochain. Ainsi en a décidé le conseil des ministres en sa séance du mercredi 30 octobre 1996. Les préparatifs de cet important forum économique, semble-t-il, vont bon train malgré la discréction qui les entoure. A en croire le comité préparatoire, la conférence économique regroupera les représentants de toutes les couches et catégories socio-professionnelles nationales ainsi que des observateurs nationaux et internationaux.

LES GRANDS AXES DU FORUM

Pour l'essentiel et sur la base des documents préparatoires, cette conférence a pour objet de :

1 — procéder à l'inventaire et à l'analyse rigoureuse des ressources naturelles, de potentialités et des contraintes de l'économie béninoise ;

2 — définir, sur une base consensuelle, à la lumière des perspectives ten-

dancielles et des aspirations des différents acteurs, les stratégies et les moyens à mettre en œuvre pour assurer le développement intégral, harmonieux et durable de notre pays.

Le bilan critique de l'économie nationale abordera les questions de l'économie nationale en rapport avec les résultats de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le programme d'ajustement structurel (PAS) et ses conséquences, le poids de l'aide extérieure et la nécessité d'une prise de conscience au plan national pour repenser notre développement et relever les grands défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui et demain.

A cours des années 90 - 96 où le PAS ait lieu de cadre de politique économique et de programme de développement, on enregistre, entre autres, l'amélioration substantielle de la situation économique à plusieurs niveaux : le bon recouvrement des recettes fiscales, la croissance économique de l'ordre de 6%. Malgré ces progrès, la situation économique du Bénin demeure

précaire car elle dépend de l'agriculture et du commerce encore peu compétitifs qui contribuent au produit intérieur brut (PIB) pour près de 85 %. Notre pays se situe toujours parmi les 25 pays les plus pauvres du monde : la majorité de notre population ne dispose pas du minimum vital et vit dans un dénuement extrême. De plus, l'économie reste fortement tributaire de l'aide étrangère, notamment au plan des finances publiques. Ainsi le programme d'investissement public est financé à près de 90 % sur ressources extérieures. Il s'agit là d'un constat face auquel un sursaut national est indispensable. A cet effet, les thèmes retenus en plénière permettront de discuter des préoccupations majeures que sont :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la problématique de l'emploi : travail - développement - emploi ;
- les grands axes du développement de notre pays ;
- les stratégies de développement pour une croissance durable.

QUEL DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE SUR FOND DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ?

A y regarder de près, l'intérêt de ces thémes qui n'ont rien d'original n'échappe à personne. De nombreuses études réalisées par divers canaux ont abordé la pauvreté, son profil, ses implications de même que les stratégies de développement à mettre en œuvre au Bénin pour son éradication. Et c'est de cela, qu'en réalité, il s'agit. Ces études qui devraient servir de soubassement aux politiques de développement et qui ne l'ont jamais été, reviennent par le truchement de la Conférence économique nationale pour certainement redonner naissance aux mêmes résolutions. Mais l'essentiel est que ces résolutions ne retournent pas dans les tiroirs d'où on les tire rien que pour les besoins de la cause.

Au-delà de toutes ces considérations, c'est bien l'environnement économique et le climat social dans lesquels le Bénin va organiser la Conférence économique nationale qui risquent de fragiliser les décisions du grand forum. En effet, sous la férule des Institutions de Bretton Woods depuis 1989, le Bénin, en réalité, a très peu de pouvoir de manœuvre décisionnel sur le plan économique. D'ailleurs, la déclaration du ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, au cours d'un petit déjeuner de presse organisé le 7 novembre dernier, en dit long.

A propos du projet de budget 1997, le professeur Albert Tévoedjiré a dit que la revendication principale des instituteurs, le passage de B2 à B1 sans concours professionnel, entraîne des charges salariales permanentes qui contredisent les accords avec nos bailleurs de fonds. Ce qui de l'avis du ministre du plan constitue une menace si jamais l'accord était rompu. Aussi simple que cela paraît, il témoigne de la limite de nos décideurs politiques dans les grands choix économiques et sociaux et aussi et surtout dans l'élaboration du budget national qui est un précieux instrument de développement. Jusqu'en 1998 au mieux, la conception du budget national béninois devra encore rencontrer l'assentiment du FMI et de la Banque mondiale. Tout le problème est à ce niveau de dépendance qui rend sceptiques bien des Béninois par rapport aux résolutions qu'aura à prendre

la conférence économique nationale et qui doivent baliser la voie pour un développement durable endogène du Bénin. Nous devrons bien comprendre que pour nous passer de la férule des institutions de Bretton Woods, il nous faut disposer de ressources financières propres suffisantes.

DES INITIATIVES RÉALISTES S'IMPOSENT

Il faut nécessairement revoir le mode de développement dans l'équité et avec l'homme au centre. Les 6% du taux de croissance que l'on annonce depuis un certain temps n'est qu'un taux de rattrapage comme dirait l'autre. Ce n'est nullement un taux de croissance de croissance pour l'économie béninoise. Même la reprise dont il s'agit pour l'économie béninoise repose sur des éléments peu rassurants : elle s'appuie essentiellement sur la seule filière coton qui n'est qu'aléatoire.

Cependant, les potentialités de développement existent et sont connues, aux dires des opérateurs économiques, (sic) mais elles seraient grippées par les cadres institutionnels peu favorables. Aucun pays du monde ne peut se développer si la capacité de gestion ainsi que celle de l'administration de la politique de développement baignent dans une mare d'entraves. Si nous avons eu la facilité de régler le problème politique, celui de l'administration ne l'est toujours pas. L'appareil d'Etat est resté centralisé et peu efficace du moment où il a annihilé en réalité les initiatives locales. En clair et en vue de la réussite du grand forum économique, doit s'opérer la décentralisation de l'appareil de l'Etat sur fond de reconversion des mentalités avec pour corollaire l'amour et le respect du bien public. Nos opérateurs économiques doivent également comprendre que les seules activités spéculatoires ne sont pas génératrices de richesses nationales stables.

Sans le sursaut national engendrant des initiatives hardies de créativité et un sens plus aigu de solidarité, la Conférence économique nationale ne pourra pas donner grand-chose de convaincant dans la mesure où notre pays, étant sous ajustement structurel par nécessité incontournable, se trouve amputé objectivement dans son autonomie décisionnelle sur le plan économique. A l'étape actuelle du développement de notre pays, les grandes théories classiques sur le libéralisme économique doivent être inéfablement adaptées aux réalités béninoises. Nous devons alors regarder en nous et autour de nous pour proposer dans l'immédiat des remèdes réalisables aux maux dont souffre l'économie béninoise. Les apports extérieurs nécessaires viendront en appui. Il s'agit avant tout pour notre pays d'accroître notablement et de diversifier nos productions nationales afin d'augmenter la masse des ressources à distribuer.

Le plus important est qu'au terme du PAS III, les indicateurs économiques permettent au Bénin de se libérer du joug des institutions de Bretton Woods pour rentrer dans l'ère des programmes sectoriels. Dès lors, les résolutions de la Conférence économique nationale pourraient inspirer valablement les programmes de développement du gouvernement et ce serait tant mieux pour le peuple béninois.

Philippe L. Amoussou

LA BANQUE MONDIALE ET LES RESPONSABLES RELIGIEUX POUR DÉBATTRE DES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT

La Banque Mondiale (BM) veut inviter les responsables des grandes religions mondiales à Washington l'an prochain pour débattre des questions de développement avec de hauts fonctionnaires de la Banque.

La réunion, s'inscrira dans une série d'efforts déployés par la Banque Mondiale pour améliorer son image et engager le dialogue avec ses détracteurs, entre autres les Églises, les institutions d'entraide rattachées aux Églises, et les organisations non gouvernementales (ONG). La Banque Mondiale qui prête 20 milliards de dollars américains (environ 10 000 millions de FCFA) chaque année pour des projets de développement dans le monde, est fréquemment critiquée ; on l'accuse d'imposer ses propres principes économiques à des pays en développement, ce qui, selon ses détracteurs, signifie que ce sont les pays riches, et non les pays pauvres, qui profitent de cette aide.

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont été mis en place par les puissances alliées dans les années 40 pour prévenir l'effondrement de la monnaie et d'autres crises économiques telles que celles qui avaient précédé la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, 180 États sont membres de la Banque. Pour ses détracteurs, le groupe du G-7 des principaux États industriels domine la Banque et sa politique. De hauts fonctionnaires de la Banque, réfutant ces critiques, ont appelé les Églises et les ONG à s'informer davantage sur les pratiques de la Banque Mondiale.

« Certaines des critiques formulées par les ONG sont fondées », fait remarquer Andrew Steer, directeur du département de l'environnement, au journaliste d'ENI. « Nous aurions pu faire un meilleur travail dans le passé sur un certain nombre de

problèmes. » Mais ces critiques, a-t-il ajouté, ne tiennent pas compte des changements intervenus dans les méthodes de la Banque et se fondent sur des mauvaises informations.

Brian V. Wilson, vice-président de la Banque chargé de la stratégie financière et institutionnelle, précise que « la crainte qu'éprouvent les ONG porte beaucoup sur la politique d'ajustement structurel ». « Mais nous ne disons pas : "vous devez avoir une économie de marché" », a rappelé Brian Wilson. « Nous essayons de permettre à la société civile de fonctionner, et de faire en sorte que les prêts parviennent là où ils sont destinés, et ne soient pas absorbés par l'administration gouvernementale. »

Pour Andrew Steer, la politique d'ajustement structurel « a permis d'éliminer la discrimination contre des agriculteurs vivant dans les zones rurales et qui représentent deux tiers des pauvres de ce monde ». « Un certain nombre d'ONG qui critiquent la Banque oublient ou ignorent de nombreux aspects des prêts bancaires ». Ainsi, a précisé Brian Wilson, les prêts aux pays les plus pauvres, par le biais de l'Association internationale pour le développement (AID), sont accordés à des taux d'intérêts extrêmement bas (0,5 à 1%) et remboursables sur 40 ans. La Banque permet de financer toute une série de projets importants qui peuvent aller de la prévention contre le SIDA aux programmes d'alphabétisation pour les filles, insiste Andrew Steer.

Pour les deux responsables, « il serait beaucoup plus constructif », de travailler ensemble avec les Églises et les ONG.

(apic / em / mp)